


Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

DECLARATION DE PRODUCTION DE PLANTS FERMISERS DE POMMES DE TERRE

(A déposer à l'Unité provinciale de contrôle avant le 31 mai, toute modification ultérieure avant le 30 novembre)

Identification

Nom (établissement): Adresse:	Tel: Fax:	NUE (Numéro d'Unité d'établissement)	
---	--------------------------	---	---

Parcelle où est planté le matériel de départ (pour la production des plants fermiers)

Nom	Situation (incl. Commune)	N° SIGEC ¹	Superficie (ha)	Résultat <i>Globodera</i> * + N° labo

Matériel de départ

Plants fermiers

Quantité	Origine	Variété	Soumis au passeport phytosanitaire? *	N° d'agrément pour l'utilisation des passeports phytosanitaire
			Oui/Non ²	

Lieu de stockage où les plants fermiers ainsi produits seront conservés

Parcelle où seront replantés les plants fermiers

(pour la production des pommes de terre de consommation ou la multiplication de ces plants fermiers)

L'adresse (incl. Commune) + Nom et N° UNE si différent du déclarant	Nom	Situation (incl. Commune)	N° SIGEC ¹	Superficie (ha)

*Le producteur a l'intention de ³:

- produire son plant fermier en dehors de son unité de production,
- stocker son plant fermier en dehors de l'unité de production qui a produit celui-ci,
- ou de le stocker dans une unité de stockage ne lui appartenant pas ou dont il n'a pas l'utilisation exclusive.
- utiliser (replanter) son plant fermier en dehors de l'unité de production qui a produit celui-ci,

Le passeport phytosanitaire + l'échantillon *Globodera* est exigé si, au moins, une des situations ci-dessus est rencontrée. L'unité de production est définie comme l'ensemble des infrastructures de stockage ainsi que des terres en connexité fonctionnelle, situé dans la commune où l'activité est identifiée auprès de l'AFSCA par une adresse, ainsi que dans les communes belges limitrophes

Date de la déclaration:

Déclaration initiale ou Modification ³

Nom:

Signature:

¹ Ou autre identification comme N° du cadastre, Coordonnées GPS à condition de le spécifier

² Biffer ce qui n'est pas d'application

³ Cocher si d'application